République Démocratique du Congo



Ministère de la Décentralisation et Réformes Institutionnelles

Institutionnelles

Eabinet du Ministre d'État

MESSAGE DU MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA DECENTRALISATION ET REFORMES INSTITUTIONNELLES A L'OCCASION DE LA CELEBRATION DE LA JOURNEE AFRICAINE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL, LE 10 AOUT 2020.

Chers compatriotes,

Les Etats Membres de l'Union Africaine célèbrent aujourd'hui, le 10 août 2020, la Journée Africaine de la Décentralisation et du Développement Local « JADDL » en sigle.

Cette journée a été instaurée par le 18ème Sommet de l'Union Africaine en janvier 2012 à l'initiative de la Conférence Africaine de la Décentralisation et du Développement Local « CADDEL » qui a été érigée en Comité Technique Spécialisé de l'Union Africaine en matière de la Décentralisation et du Développement Local.

La Conférence Africaine de la Décentralisation et du Développement Local est une instance continentale qui réunit les Ministres Africains en charge de la Décentralisation et du Développement Local.

La République Démocratique du Congo est partie prenante de la décision du Sommet de l'Union Africaine instituant la Journée Africaine de la Décentralisation et du Développement Local et de l'initiative de la CADDEL y afférente.

Notre pays est membre de l'Union Africaine depuis sa création.

La République Démocratique du Congo, en la personne de son Président, Son Excellence Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, assurera la prestigieuse fonction de Président en exercice de l'Union Africaine pour l'année 2021.

Nous sommes également Membre de la Conférence Africaine de la Décentralisation et du Développement Local et cosignataire de ses statuts définitifs adoptés à Yaoundé en 2008.

A l'avènement de l'Union Africaine, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont adopté la Déclaration d'Accra de 2007 sur le Gouvernement de l'Union comme leitmotiv de leurs actions communes qui relève l'impérieuse « nécessité d'associer les populations et la diaspora africaines au processus d'intégration économique et politique de notre continent afin que l'Union africaine soit une Union des peuples et non une simple « Union des États et des gouvernements ». Pour les dirigeants des Etats africains, il s'agit d'instituer la participation effective des populations à la base dans la définition et dans la mise en œuvre des programmes de développement, en prenant notamment appui sur les collectivités locales et provinciales en tant qu'acteurs publics à tous les niveaux infranationaux de gouvernance.

Le devoir de la célébration de la Journée Africaine de la Décentralisation et du Développement Local tire son origine des dispositions de la Charte Africaine des Valeurs et Principes de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale et du Développement Local. Cette Charte a été adoptée à Malabo par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, le 27 juin 2014, demandant aux Etats parties de commémorer la Journée Africaine de la Décentralisation et du Développement Local, le 10 août de chaque année pour promouvoir ces valeurs et ces principes comme préalables à **l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble des peuples du continent**.

Cette Charte est un véritable instrument juridique fédérateur adopté par les dirigeants des États Africains au plus haut niveau, en vue d'encourager l'adoption de la gestion décentralisée des affaires publiques pour garantir la gouvernance démocratique, et de définir les modalités de sa mise en œuvre, conformément aux valeurs et aux règles fondamentales, unanimement partagées.

Cette Charte confirme les collectivités territoriales comme des partenaires privilégiés des gouvernements nationaux dans la promotion du bien-être des populations à la base.

Enfin, cette Charte contribue à une meilleure compréhension du partenariat et de la collaboration à mettre en place entre les gouvernements nationaux et les collectivités territoriales.

Chers Compatriotes,

Pour 2020, l'Union africaine a choisi comme thème de l'année " Faire taire les armes: créer les conditions propices au développement de l'Afrique ". Ce thème de l'année, choisi en référence au projet majeur "Faire taire les armes à feu en 2020", vise à réaliser une Afrique sans conflits, à prévenir les génocides, à faire de la paix une réalité pour tous et à débarrasser le continent des guerres, des conflits violents, des violations des droits de l'homme et des catastrophes humanitaires.

En cohérence avec le thème général de l'année 2020 adopté par l'Union Africaine, il a été décidé que le thème général pour la célébration de la Journée Africaine de la Décentralisation et du Développement Local 2020 est : « La contribution des autorités locales à la prévention des conflits et au maintien de la paix sur le Continent ».

Ce grand thème est explicité par les deux sous-thèmes ci-après :

Sous-thème 1 : « La participation des collectivités territoriales d'Afrique au système d'alerte précoce sur les conflits de l'Union Africaine ».

Sous-thème 2 : « La contribution des collectivités territoriales d'Afrique à la reconstruction de la paix et de la concorde entre les communautés en situation post-conflits ».

Pour cette édition de la Journée Africaine de la Décentralisation et du Développement Local 2020, sa célébration est dédiée à la paix sur le continent africain.

La République Démocratique du Congo est partie prenante de toutes les décisions que l'Union Africaine a prises, prend et envisage de prendre en ce compris la participation de la population à la gestion des affaires publiques locales, voire nationales.

Notre Pays est un des premiers pays africains à ratifier la Charte Africaine de Valeur et Principes de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale et du Développement Local.

Notre Constitution, telle que modifiée à ce jour, consacre la décentralisation comme nouveau mode d'organisation et de gestion des affaires publiques en général et des affaires publiques locales en particulier.

La décentralisation en République Démocratique du Congo implique impérativement d'une part, le transfert partiel des pouvoirs, des compétences, des responsabilités, des ressources et des charges aux Provinces et aux Entités Territoriales Décentralisées, et d'autre part, la participation active de la population au processus de prise des décisions sur les problèmes qui la concerne dans sa vie au quotidien ou qui concerne son environnement direct et immédiat.

La réforme profonde de l'organisation administrative et territoriale du pays basée sur la décentralisation est une des composantes des réformes institutionnelles voulues par le constituant congolais en vue de mettre en place un nouvel ordre politique et d'affirmer notre détermination à sauvegarder et à consolider l'indépendance et l'unité nationale dans le respect de nos diversités et de nos particularités positives (exposé des motifs, préambule et art. 2 et 3 de la Constitution).

Chers Compatriotes,

La carte de l'Afrique montre encore malheureusement de zones des conflits et la présence de groupes armés qu'il faut éradiquer pour faire taire les armes.

Nous pouvons citer quelques exemples qui constituent un échantillon représentatif des conflits ou des mouvements armés. C'est le cas du Mali, du Niger où plusieurs personnes viennent de périr, du Burkina Faso, du Nigeria en Afrique de l'Ouest, du Cameroun, de la République Centrafricaine et de la République Démocratique du Congo en Afrique Centrale, de la Lybie en Afrique du Nord ou encore de la Somalie, en la corne de l'Afrique.

D'autres conflits non armés pourtant réels existent également en Afrique.

De façon globale, l'évolution des conflits en Afrique montre qu'ils sont autour des hydrocarbures, du contrôle de minerais et de pierres précieuses, autour de terres agricoles, des conflits fonciers, de raisons politiques notamment de luttes pour la légitimité, des revendications du développement équilibré, des questions identitaires, de l'exercice du pouvoir coutumier, des élans sécessionnistes, etc.

En République Démocratique du Congo, les conflits existent dans beaucoup de Provinces, dans les Entités Territoriales Décentralisées et Déconcentrées, avec la particularité des conflits armés dans sa partie Est, soit dans une vingtaine de territoires sur les 145 que compte le pays.

Mais qu'ils soient latents ou ouverts, violents ou non, coutumiers ou non, l'Afrique en général et la République Démocratique du Congo en particulier, doivent y mettre fin notamment en exploitant, comme le thème annuel l'indique, *la contribution des autorités locales dans la prévention des conflits et dans le maintien de la paix sur le continent*.

Pour ce faire, les autorités locales doivent assurer un dialogue participatif permanent, veiller à l'application des valeurs et des principes de la Charte Africaine, exercer la bonne gestion des entités de base sous leur leadership, qu'elles soient urbaines ou rurales, disposer des budgets et des fonds conséquents, car la paix a un coût élevé aussi bien dans la prévention des conflits que dans le maintien de la paix par le développement, à partir de la base.

Dans le programme du Gouvernement présenté par le Premier Ministre, Son Excellence ILUNGA ILUNKAMBA, à l'Assemblée Nationale, l'option prise de développement est le « redressement national à partir de la base ».

Aussi, le Président de la République, Son Excellence Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, a pris l'engagement, devant le Congrès, de rendre la Décentralisation effective.

Cet engagement, il l'avait déjà réaffirmé lors du Discours de son investiture, à savoir, poursuivre les réformes engagées précédemment, notamment celles qui visent à renforcer l'autorité de l'Etat et dont la Décentralisation est le fer de lance.

En présidant le 2ème Forum National sur la Décentralisation qui s'est tenu au mois de Décembre 2019 et qui a réuni tous les Présidents des Assemblées Provinciales, les Gouverneurs de Province et les Délégués des Entités Territoriales Décentralisées venus de l'ensemble du pays, Forum qui a dégagé les stratégies du développement provincial et local, Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat et Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ont ainsi exprimé la volonté politique au plus haut niveau pour soutenir la réforme de la Décentralisation.

C'est par la mise en œuvre de cette nouvelle forme de l'Etat et l'exercice de ce mode de gestion du pays consacré par la Constitution adoptée par référendum en 2006 que, grâce au transfert effectif des compétences et des ressources financières aux Provinces et aux Entités Territoriales Décentralisées, la prospérité de notre peuple se réalisera.

Ceci implique le règlement de la question des pouvoirs à céder effectivement aux Provinces et aux Entités Territoriales Décentralisées par le Gouvernement Central et le règlement de la question de la rétrocession effective et régulière due aux Provinces et aux Entités Territoriales Décentralisées.

L'autre défi majeur qui subsiste est l'organisation des élections urbaines, municipales et locales, gage de la démocratie locale et de la légitimité à la base.

C'est aussi grâce à la gouvernance locale, au renforcement des capacités des leaders de ces Entités que les autorités locales réussiront ainsi à prévenir les conflits qui engendrent la pauvreté et maintiendront la paix qui favorise le développement.

A travers les engagements du Gouvernement et du Chef de l'Etat, ci-haut relevés, la République Démocratique du Congo est déterminée à rendre effective la Décentralisation car, le développement local et la participation de la population aux efforts du développement et de la lutte contre les conflits locaux en dépendent.

Que vive la République Démocratique du Congo.

Que Dieu bénisse notre Nation.

Je vous remercie.